



Vallon Plein Air Canoë Kayak

Passage de la 1^o armée

07150 Vallon Pont d'Arc

Tél fixe : 04 75 37 12 94

vallonpleinair@gmail.com

CONTRAT ASSURANCE ANNULATION MARATHON INTERNATIONAL DES GORGES DE L'ARDECHE

Lors de l'inscription en ligne, vous pouvez souscrire une assurance « annulation ».

Cette assurance couvre uniquement les frais d'inscription et coûte 5€ par personne.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée en dehors de l'assurance annulation.

Vous serez remboursés intégralement des frais d'inscription dans les cas suivants :

L'organisation annule le Marathon International des Gorges de l'Ardèche. Vous n'avez aucune démarche à faire. Les frais d'inscription seront automatiquement remboursés sur le compte bancaire ayant effectué l'inscription.

Le compétiteur ne peut participer au Marathon International des Gorges de l'Ardèche, il doit alors faire la demande écrite (mail ou courrier) à l'organisation en joignant un certificat médical justifiant de son impossibilité à participer à l'épreuve. Cette demande devra être faite au plus tard le 10 novembre 2018. Passé cette date, la demande sera obligatoirement refusée.

Si un compétiteur faisant partie d'un équipage ne peut participer au Marathon International des Gorges de l'Ardèche, seuls ses frais d'inscription seront remboursés.

En cas de demande reçue le 10 novembre au plus tard, l'organisateur étudiera cette demande dans un délai de 8 jours. Il informera alors le compétiteur de sa décision de remboursement ou non des frais d'inscription. En cas de refus de remboursement, l'organisateur justifiera sa décision par écrit.